



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3221

Abrogation de la délibération d'approbation de la convention type de partenariat avec des entreprises de crèches pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3221 - ABROGATION DE LA DELIBERATION D'APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE DE PARTENARIAT AVEC DES ENTREPRISES DE CRECHES POUR LA LOCATION DE PLACES EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon développe depuis de nombreuses années une politique volontariste en matière d'accueil du jeune enfant, afin d'accompagner les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. Cette politique s'inscrit dans l'esprit du « Modèle lyonnais » qui met en synergie les acteurs publics et économiques locaux et permet différentes expérimentations. Cela se traduit par des partenariats bénéfiques en termes de complémentarité de l'offre d'accueil et de maîtrise budgétaire.

Les entreprises de crèches, qui s'implantent sur le territoire national depuis une dizaine d'années, proposent des places aux salariés de leurs sociétés clientes. Les besoins des salariés ont évolué ; ils préfèrent de plus en plus souvent disposer d'une place à proximité de leur domicile plutôt que de leur lieu de travail. Aussi, les entreprises de crèches développent désormais des réseaux de partenaires (communes, entreprises ou associations) pour étoffer leur offre.

Dans ce contexte, plusieurs entreprises de crèches avaient sollicité la Ville de Lyon, comme d'autres communes, pour mettre en place un dispositif de réservation de places destinées aux enfants des salariés, au sein des structures municipales.

La Ville de Lyon avait décidé de répondre à cette initiative en mettant en place un dispositif expérimental avec l'objectif de permettre de valoriser son offre d'accueil tout en s'assurant des recettes supplémentaires pour soutenir le développement de places, notamment dans les secteurs déficitaires identifiés avec la CAF du Rhône. Ceci devait renforcer par ailleurs le maillage du territoire et son attractivité économique. C'est dans cet esprit que la délibération n° 2016/2179 du 6 juin 2016 a été approuvée par le Conseil municipal.

Cinq grandes entreprises de crèche ont fait part de leur intérêt et ont été parties prenantes à cette expérimentation en signant une convention :

- la société 1001 Crèches, pour le Groupe Babilou ;
- la société People and baby développement ;
- la société Les petits Chaperons Rouges ;
- la société La Maison Bleue Réseau ;
- la société Crèche attitude.

Les projections cumulées de réservations de la part de ces 5 entreprises amenaient à un potentiel de 230 places en 2019. Cependant, la Ville avait limité le nombre de places réservées à terme à 10 % de son offre d'accueil globale, soit 190 places.

Un an après la mise en œuvre de ce dispositif expérimental inédit, un bilan a été établi en lien avec les entreprises de crèches.

En 2016, nonobstant les perspectives des entreprises et de la Ville de Lyon, seules 6 places ont été effectivement louées et les perspectives sur 2017 s'orientent vers un même niveau de réservation.

Aussi, au regard de l'évaluation réalisée après une année de mise en œuvre, vous est-il proposé de mettre fin pour l'avenir à ce dispositif partenarial et expérimental.

Vu la délibération n° 2016/2179 du 6 juin 2016 ;

Ouï l'avis de la commission éducation, petite enfance, université ;

DELIBERE

La délibération n° 2016/2179 du 6 juin 2016 approuvant la convention type de partenariat avec des entreprises des crèches pour la location de places en établissement d'accueil de jeunes enfants gérés par la Ville de Lyon est abrogée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD